

## Xénismes de l'arabe dialectal algérien Motivation et modalités d'insertion au français

AMOROUAYACH Essafia  
Université d'Alger

### ملخص

في حال احتكاك لغتين ينتج تبادل ثقافي، يترجم في اقتراض لفظي في اللغتين. ونحن سنهتم في دراستنا بهذه الظاهرة ساعين إلى إلقاء الضوء على تعريب اللهجات الجزائرية وعلى أشكال الإدماج الصوتي واللغوي والدلالي من طرف الكثير من الكتاب في اللغة الفرنسية. والدافع لاختيارنا لهذا الموضوع هو كون هذه اللهجات تعكس من ناحية حقائق محلية كانت مادة لعدد كبير من الاقتراضات، ومن ناحية أخرى وجدنا أن الكتاب يتعاملون مع هذه الألفاظ الأجنبية بتباين واضح في نظام اللغة المستقبلية، فقد يسهل على البعض إدماجها دون البعض الآخر. وما سنرصده في دراستنا هذه والذي هو من مصادر متنوعة ويتعلق بمجالات مختلفة ليس شرطا أن يكون اقتراضا بل يبقى قابلا للتغيير في أي

لحظة (xénisme)

## Introduction

L'emprunt linguistique représente un objet d'étude fécond au regard du nombre de travaux se réclamant d'orientations et d'approches différentes, qui lui ont été consacrés. Citons l'approche sociolinguistique de Deroy (1980) qui vise essentiellement à mettre en évidence les facteurs externes (psychologiques, historiques, raisons matérielles) de l'emprunt et qui montre l'importance de ce dernier dans l'évolution des langues, ainsi que celle d'Etiemble (1991) qui s'insurge contre l'abus des emprunts du français à l'anglais, l'approche lexicologique et étymologique de Guiraud (1971) qui donne une idée des emprunts du français à diverses langues du XII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle et celle de Nasser (1966) qui dans une même perspective étudie les emprunts du français à l'arabe des origines jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'approche linguistique de Cheriguen (1987), de Yermèche (1995) qui analysent le mécanisme du fonctionnement interne d'emprunts du français à l'arabe et au berbère.

Notre intention, dans cet article, est de nous interroger sur les motivations d'arabismes de dialectes algériens et de présenter un éclairage particulier sur leurs modalités d'insertion phonique, morphosyntaxique et sémantique, par différents auteurs, dans la langue française. Notre choix est motivé d'une part, par le fait que les dialectes, reflétant des réalités locales, font l'objet d'un grand nombre d'emprunts ; d'autre part, les auteurs adoptent des attitudes différentes vis-à-vis des vocables étrangers au système de la langue d'accueil : certains les intègrent plus facilement que d'autres. Les arabismes qui seront étudiés ici, issus de sources diverses (œuvres ethnographiques, littéraires, etc.) et appartenant à différents domaines ne sont pas nécessairement des emprunts ; ils demeurent des xénismes dont le statut peut à tout moment se modifier. Notre travail se limite à un corpus écrit. Les livres d'où nous avons puisé le plus grand nombre de xénismes servant à notre analyse sont : *Alimentation des populations de l'Ahgagar* (Gast, 1992) et *Les plantes médicinales en Algérie* (Baba Aïssa, 1991).

## 1. Xénisme ou emprunt

L'emprunt linguistique désigne des éléments essentiellement lexicaux mais aussi syntaxiques et discursifs, provenant d'une autre langue. Comme le souligne J. Chaurand<sup>1</sup>, tout terme étranger introduit dans un texte français n'est pas pour autant un emprunt proprement dit. Un terme étranger qui n'est pas d'emploi courant voire totalement inconnu par la majorité des locuteurs et qui n'apparaît que pour évoquer une réalité étrangère est appelé xénisme ou encore emprunt occasionnel. Voici à titre d'exemple, deux extraits de textes, le premier comportant des xénismes et le second des emprunts :

1. «La préparation du *kif*, très simple consiste à cueillir les jeunes feuilles près des bourgeons en les faisant sécher. Ces feuilles vert tendre, ressemblent à celles de l'armoise blanche appelée communément *chih* en arabe ; c'est la raison pour laquelle on les a nommées en langage familier à Tamanrasset, *chouiha*, «la petite *chih*». Ce langage du cru permet d'éviter de prononcer le mot *kif*, sans éveiller l'attention des non initiés. Se sachant réprouvés par la morale publique les *aâchachiînes*<sup>2</sup> sont discrets [...] » (Gast, 1992 : 279).

2. « Permettez-moi de vous inviter à prendre quelque chose dans ce café chère Madame ! Enlevez donc votre jaquette et prenez place sur le sofa au matelas garni d'une étoffe carmin. Le cafetier, s'empressera de vous servir une tasse de café avec deux morceaux de sucre, à moins que vous ne préfériez une carafe de limonade bien glacée » (Hunke, 1998 : 13).

Dans le premier extrait, l'effet produit par les xénismes est d'abord en quelque manière fonction de leur aspect et de leur sonorité. Ainsi les xénismes détonnent dans l'entourage qu'on leur donne par :

- leur typographie ;
- leur forme phonique spécifique à l'arabe est inconnue ou difficile à articuler par un locuteur exclusivement francophone : *chih*, *chouiha*, *aâchachiînes*, *aâchach* ;
- les traductions ou périphrases explicatives qui les accompagnent.

Le caractère formel facilement identifiable des xénismes employés dans d'autres textes, peut tenir au fait, qu'en plus des traductions et des explications on reproduit parfois la graphie arabe, on les signale

à l'aide d'un astérisque pour les expliquer en bas de page ou dans un glossaire, on les encadre de guillemets ou de parenthèses.

Dans le deuxième extrait, des locuteurs non avertis ne peuvent pas se douter que : *café, sofa, matelas, carmin, cafetier, tasse, sucre, carafe, limonade* sont de souche arabe. Intégrés au français depuis des siècles, ces vocables ont perdu leur qualité étrangère et la qualité qu'ils ont aujourd'hui dans cette langue est indépendante de leur origine. Leur orthographe est conforme au système orthographique du français, ils sont articulés à la française. *Cafetier, limonade* sont des dérivés formés selon les normes de la langue française. Les signifiés de café «lieu où on consomme du café» et «boisson», celui d'alcool «boisson» ne sont pas identiques aux signifiés des vocables arabes qui leur ont donné naissance : [qahwa] (café) proprement «boisson enivrante» et [alkuhul] (alcool) initialement terme de chimie signifiant «poudre d'antimoine».

## 2. Motivation de l'emprunt

Pour désigner une réalité ou un concept jusque-là inconnu, au lieu de créer un signifiant nouveau, changer le sens ou la valeur morphologique d'un signifiant existant, une langue peut recourir à l'emprunt<sup>3</sup>. Ce qui rend une langue perméable à l'infiltration étrangère, c'est bien souvent une lacune, une insuffisance lexicale : «On n'emprunte, raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifie normalement par besoin» (Deroy, 1980 : 173). C'est le cas des termes arabes relatifs à la médecine, à l'alchimie, aux mathématiques empruntés par le français au Moyen-âge, époque où les sciences arabes dominaient le monde occidental : *alcool, élixir, algèbre, alchimie, algorithme, benzène, bourrache, épinard, sucre*, etc. C'est également le cas des emprunts de l'arabe faits par le français au XIX<sup>e</sup> siècle suite à la conquête algérienne tels que : *razzia, smalah, nouba, guitoune, souk, burnous, méchoui, couscous*.

L'économie linguistique peut également justifier l'emprunt. Lorsque la lexie en question n'a dans la langue d'accueil pour équivaler qu'une périphrase et non une unité lexicale simple, l'emprunt résume, abrège les descriptions et les explications. Souvent le terme étranger comble une lacune dans la langue emprunteuse et vise la précision car parfois, même lorsqu'une langue à une autre des unités lexicales

semblent se correspondre, les champs sémantiques sont différents, la traduction terme à terme ne peut fonctionner de manière satisfaisante, c'est-à-dire sans perte d'une certaine information. Par exemple : *paprika*, employé pour traduire la lexie de l'arabe algérien *aâkri*, ne dit pas exactement la même chose que cette dernière. Marceau Gast, pour être précis, se sert de *aâkri* au lieu de *paprika* et explique : «en français il n'existe pas de nom spécifique pour désigner le poivre rouge en poudre car l'usage de ce produit est généralement restreint [...]. Il convient de noter que le paprika hongrois comporte au moins dix variétés selon l'origine géographique des plantes, que certaines sont brûlantes et d'autres douces. Le mot paprika n'est donc pas tout à fait adéquat pour désigner la poudre de poivron rouge employée comme simple colorant» (1992: 160). En remplaçant *aâkri* par *paprika*, l'auteur aurait fait abstraction des détails de la réalité.

Certains auteurs multiplient les xénismes pour produire un effet d'exotisme ou donner une couleur locale :

«Dissimulée sous l'isekmi, sous le grand panier qui sert à transporter les céréales, renversé et recouvert de haïks, elle prend son bain.

- En finiras-tu ? La harcèlent les autres en mâchonnant leur tsuik pour aviver leurs lèvres » (Elissa-Rhaïs, 1989 :19).

«(...) mangeurs voraces et pressés avalent les portions de couscous, de moutons au piment et à la tomate, de poivron au safran, de *loubia*, de *chtit'ha*, de *kebab*, de *marga*, de *barbouche*, de boulettes à la sauce piquante et de *tchouktchouka*» (Achard, 1970 : 64).

Le vocable étranger peut apparaître comme représentant une liberté prise vis-à-vis de l'usage et s'autorise volontiers du jeu. Une phrase empruntée à M Benhadj Serradj, fait saisir sur le vif ce type d'emprunt :

«Le couscous était orné (mzewqa) de raisins secs, dattes, amandes, sucre en morceaux, dragées (drâdji), juliennes (h'alwa d'el lubia), tranches d'œufs durs, etc., et coiffé de viande» (Benhadj Serradj 1950 : 55).

Le xénisme est dans cet exemple un élément de pittoresque, une curiosité, un vocable qui amuse. Le goût de l'artifice explique son emploi.

### 3. Processus d'intégration du xénisme

L'intégration de l'élément nouveau dans le système de la langue cible est progressive. L'emprunt lexical est «un processus qui va du xénisme modifié à l'emprunt modifiant», (Cheriguen, 1987 : 236). Avant d'être tout à fait intégré au système de la langue emprunteuse, le vocable étranger subit des modifications phonétiques, morphosyntaxiques et parfois sémantiques. Ces modifications sont plus ou moins importantes selon le degré de ressemblance des deux langues en présence. L'altération est forcément plus grande si le terme est emprunté par une langue de structure très différente que s'il passe dans un parler relativement pareil à la langue donneuse.

#### 3.1. Intégration phonologique et orthographique

##### 3.1.1. Règles régissant l'intégration phonologique

Aucun système phonologique d'une langue n'est dans son ensemble irréductible à celui d'une autre. Même entre des idiomes voisins, il y a des différences. Il convient donc, avant d'aborder l'exposé des règles régissant l'intégration phonique de l'arabe au français, de procéder à une comparaison des systèmes phoniques de ces deux langues.

L'arabe est riche en consonnes ; il compte 26 phonèmes, le français en compte 17. Les consonnes spécifiques à l'arabe sont : les interdentes : [θ] (ث) et [ð] (ذ), les emphatiques : [d̥] (ض) et [ð̥] (ظ), les pharyngales [ħ] (ح) et [ʕ] (ع), l'uvulaire [q] (ق), la glottale [ʔ] (ء), la laryngale [h] (ه).

Le système vocalique du français se compose de quinze phonèmes, celui de l'arabe comporte trois voyelles brèves : [a], [u], [i] et trois voyelles longues [a:], [u:], [i:]. Notons que « les voyelles longues [u:], [i:] sont caractérisées par un timbre unique et constant, alors que les voyelles brèves et le [a:] sont influencées dans leur réalisation par l'entourage phonique» (Calaque, 1991 : 49).

Lorsqu'un terme étranger est introduit dans une nouvelle langue, il est rephonétisé sur les modèles articulatoires de celle-ci. Les consonnes, les voyelles, les groupes syllabiques de la langue donneuse sont réarrangés selon les lois propres à la langue cible. L'adaptation au système de cette dernière se fait soit en négligeant des phonèmes inconnus ou imprononçables, soit en les remplaçant par des phonèmes usuels approximativement pareils, soit en introduisant dans le vocable allogène des phonèmes supplémentaires. (Deroy, 1980). Pour illustrer notre propos, donnons des exemples :

### • Substitution et omission de phonèmes

En arabe, il existe deux sons assez proches : [k] (ك) et [q] (ق). Le premier est identique au [k] français, le second est une consonne arrière vélaire fortement glottalisée. Ce son n'existe pas en français. Lorsque le français emprunte à l'arabe une lexie comportant un [q] il peut substituer à ce son un [k]. C'est ce qui a été fait par exemple pour [qahwa] «café» écrit caoua et prononcé [kawa]. Dans *caoua* outre [q] qui n'a pas de correspondant exact en français, il y a un autre son spécifique à l'arabe qui n'existe pas en français : [h] (ه) ; souffle sonore fortement aspiré, ce son a été omis.

### • Introduction d'un phonème supplémentaire

Le regroupement de certaines consonnes en arabe est inhabituel en français. Pour éviter les suites gênantes de ces sons, certains auteurs insèrent une voyelle entre elles. Exemple, entre [l] et [b] de [lbðn] «lait baratté»: *lben, leben, labane*. Notons que le critère d'intégration phonologique selon le système du français bien que contribuant à opérer une sélection parmi les xénismes arabes ayant vocation à devenir des emprunts en français n'est pas « toujours décisif pour apprécier le degré d'intégration » (Guilbert, 1973 : 96).

#### 3.1.2. Variantes phoniques et orthographiques

L'orthographe des xénismes varie assez souvent d'un auteur à un autre mais aussi chez le même auteur. Cette instabilité de l'orthographe a pour principales causes : la notation différente de sons spécifiques à l'arabe, la diversité phonétique des xénismes dans la langue source.

### • Notation différente de sons spécifiques à l'arabe

L'observation de notre corpus a fait ressortir les tendances suivantes pour l'adaptation au français des phonèmes les plus étrangers à cette langue :

- L'occlusive arrière vélaire sourde [q] (ق) est notée à l'aide des lettres qui en français rendent l'occlusive, dorso-palatale sourde [k] :

«L'autre espèce est connue sous le nom de «H'baq sbâa snnin» (basilic des sept ans) peut être à cause de sa longévité» (Baba Aïssa, 1991 : 35).

«Basilic, *el hbôq*» (Gast, 1992: 155).

«Clou de girofle, *Kronfel*» (id.:156).

«Cadi "juge musulman"» (Lanly, 1970 : 77).

«La fallaquia est proprement un bâton percé de deux trous où passe une corde formant anneau » (id.: 79, note 3).

- La spirante vélaire sourde [X] (خ), généralement notée kh est parfois notée h ou encore gh :

«Dans le Sahara, l'Aurès et en Tunisie on fabrique des colliers appelés *skhabb*» (Gast, 1992 :158).

«TAKHAZZANA (plur.TIKHAZZANIOUIN) : vient de *hzin, maghzen, hazna*, mot arabe qui a donné « magasin en français» (id., note5 : 392).

- La constrictive laryngale sourde [ħ] (ح) et la constrictive [h] (ه) soufflent sont souvent rendues en français à l'aide de la lettre h :

«Halhal حلال Le « le halhal » est une lavande très répandue sur le littoral et dans le Tell» (Baba Aïssa, 1991 : 97).

«Figuier de Barbari \_ El hendi الهندي» (id. :73).

- Les graphies qui rendent la pharyngale [ε] (ع), sont les plus mouvantes :

«Le *cadi* au tribunal du *Chraa* rend une justice compétente seulement pour les matières régies par la loi religieuse» (Lanly, 1970 : 77).

«Un mot exclamatif *chandifik* (ça m'est égal !) représente à lui seul toute la phrase arabe :

*Ach andi fik* [aš endi fik] Qu'est- je avec toi !» (id. : 94).

«Les repas arabes sont arrosés d'un délicieux thé à la menthe : le nom arabe de cette plante est *nana* [naena]. Il faut peut-être trouver là l'origine de l'expression argotique admirative :

Ça, c'est du *nana* ! dont la forme métropolitaine est «nanan» (id. : 83-84).

«Nânâ نعناع» (Baba Aïssa, 1991 : 101).

«En hiver, on boit du thé à la menthe, *na<sup>ˆ</sup>na<sup>ˆ</sup>el kerwi*, ainsi nommé pour le distinguer du *na<sup>ˆ</sup>na<sup>ˆ</sup>el-horr* à tige marron et feuilles plus menus que le précédent, dont on se sert pour aromatiser la soupe et qui n'est cultivé ni à Oran ni à Constantine» (Benhadj Serradj, 1950 : 50).

«Quant au thé à la menthe, il se dégustait dans un joli verre peint de couleurs vives dans lequel on mettait une feuille entière de «*narnar*» (menthe) (Jaffin, 1980 : 216).

Les trois voyelles brèves de l'arabe dialectal algérien ont des timbres vocaliques indistincts ; on comprend aisément qu'elles soient transcrites de manières diverses lorsqu'elles s'intègrent au français :

«A Alger on sert même dans les repas de la bourgeoisie européenne de la *cherba* (ou *chorba*), soupe épaisse parfumée à la menthe» (Lanly, 1970 : 82).

«*Batel* (ou *batal*) : grattis» (id. : 95).

«On appelle *chorba* ou (*cheurba*) en Ahhaggar un plat de nouilles bouillies dans une sauce de tomates et d'oignons» (Gast, 1992 : 101).

«Le couffin de palme tressée : *qeffa*» (id. : 355)

«Le couffin de palme tressée : *qoffa*» (id. : 376).

«*Qeffa* ou *qoffa* : couffin de palme» (id. : 430).

#### • Diversité phonétique des xénismes dans la langue source

##### ▪ Variantes libres régionales

Certaines variantes orthographiques correspondent à des variantes phoniques régionales d'un même phonème. Les principales variantes régionales de l'arabe algérien sont : [q] uvulaire sourde et [g] post-palatale sonore. La première est une réalisation citadine et la seconde une réalisation bédouine, la constrictive [ʒ] (ج) (articulation bédouine) et l'affriquée [dʒ] (articulation citadine), les interdentales [θ] (ث) et [ð] (ذ) altérées respectivement en dentales [t] (ت) et [d] (د) dans les parlers citadins particulièrement dans les bouches féminines. Exemples :

«Le *ghrara* est fait d'une bande de *flij* ou *flidj*» (Gast, 1992: 387).

«On entrepose l'eau de boisson dans des cruches plus ou moins hémisphériques à deux anses, appelées *golla*» (id. : 379).

«*golla* vient de *qolla*, قولا qui signifie cruche, jarre en arabe» (id., note4).

«Vers 14 heures, les hommes font la deuxième prière de la journée au moment appelé Tezzar (*ḍouhor* ou *dohr*)» (id. : 55).

##### ▪ Variantes combinatoires

Nous avons également relevé des variantes déterminées par le contexte phonique. Voici quelques exemples :

▪ Assimilation de l'occlusive, bilabiale, nasale [m], à l'occlusive, bilabiale, orale [b], sous l'influence de l'occlusive orale [g] :

«Les boissons alcoolisées demeurent absentes malgré l'existence du *lagmi*, jus de palme frais ou fermenté, dans tout le Sahara» (id. : 270).

«*lagmi* ou *lagbi* : jus de palme» (id. : 429).

▪ *Agglutination, assimilation*

«A Alger, certains marchands d'épices appellent le gingembre blanc, *musc jbir* ou *muscinjbir*, et le curcuma *zinjabil* ou *zanzabil*. C'est de leur part une méconnaissance de ces produits, car le curcuma porte en arabe algérien le nom de *kerkem* déformé parfois en *kerkeb*» (id. : 158).

«*Musc jbir, eskinjbir, zanzabil* : gingembre» (id. : 430).

L'agglutination de *musc jbir* a fourni : *muscinjbir*. Sous l'influence de la constrictive apico-alvéolaire, initiale [z], la constrictive post-alvéolaire, inter- vocalique [ʒ], a été assimilée à [z]. Sous l'influence de l'occlusive orale [k], l'occlusive, bilabiale, nasale [m], a été assimilée à l'occlusive, bilabiale, orale [m] ; probablement, par rapprochement phonique avec [kerkeb] signifiant «roule». Par réduction et effacement du [l] de l'article de l'arabe : [el], *el musc jbir* a fourni *eskinjbir*.

Soulignons avec Queffelec que : «la multiplicité graphique, outre les problèmes de normalisation qu'elle suscite pour la bonne intégration des emprunts, est parfois à l'origine d'erreurs et peut créer une insécurité linguistique chez le lecteur de L2 qui ne connaît pas le code L1 et ignore quel mode de lecture il doit adopter» (2008 : 2).

### 3.2. Intégration Morphosyntaxique

#### 3.2.1. Le Genre

Certaines oppositions telles que le féminin et le masculin n'existent pas dans certaines langues ; si une lexie leur est empruntée, il faut lui donner un genre ; c'est le cas des noms anglais passés en français (ex : un wagon, un speaker). Lorsque la distinction féminin/masculin existe dans les deux langues en contact, l'emprunt peut conserver son genre originel dans la langue qui l'intègre ou bien en prendre un autre.

Les raisons du choix du genre dans la langue cible sont complexes<sup>4</sup> et parfois mystérieuses : Nasser a observé «que les emprunts à l'arabe d'Afrique du Nord qui ont conservé leur a final ont gardé

le genre féminin qu'ils ont en arabe. Ainsi nous disons une *koubba*, la *medersa*, la *kaoua*, mais par contre le *Sahara*. Les mots en é sont du genre masculin en français. Ainsi *iradé*, *henné*, *vilayet* ont changé de genre en passant au français, et de féminins qu'ils étaient, ils sont devenus masculins» (1966 : 37).

Semaali note que l'emprunt du français à l'arabe d'Algérie conserve son genre d'origine : «le déterminant varie en fonction de la classe masculin/féminin à laquelle appartient le lexème en arabe : la *darki* "gendarme," la *wilaya* "département, préfecture," la *daïra* "sous préfecture," la *qacida* "texte poétique ancien"» (1994 : 31). Dans notre corpus, nous avons relevé des noms en a (féminins en arabe) qui sont employés par certains auteurs au masculin en français. Exemple :

« Beaucoup d'amateurs se montrent plus nuancés et donnent au café des noms variés suivant le dosage ainsi le *mahi* ou *sefri* est un café concentré un peu sucré, le *muz* est plus fort que le précédent et encore moins sucré, le *cha'ra* est presque entièrement amer et concentré, le *metâqdda* est moyennement dosé, le *ban* est très amer et très fort» (M' hamsadji, 1954: 27).

Dans la phrase ci-dessus les noms de l'arabe : *mahi*, *muz* et *ban* ont gardé en français leur genre originel masculin. Par contre les noms *cha'ra*, *metâqdda*, féminins en arabe ont pris le genre masculin en français. L'attribution du genre masculin à ces deux lexies, peut s'expliquer par le fait que l'auteur a établi une connexion entre «café» masculin et toutes les autres lexies dont il englobe le sens. Ainsi *Cha'ra* et *metâqdda* épithètes de café par réduction ont pris le genre masculin de ce dernier :

- le café *cha'ra* > le *cha'ara*-
- le café *metâqdda* > le *metâqdda*

La même explication vaut pour la masculinisation en français de *hamra* :

«D'une façon générale, les variétés de blé les plus semées sont le *labiad*, le *mekkaoui* et enfin le *hamra* » (Gast, 1992 : 99)

- le blé *hamra* > le *hamra*

### 3.2.2. Le nombre

Il existe aussi des divergences dans la catégorie du nombre entre des langues différentes. Ainsi, par exemple, alors que le français oppose surtout unité et pluralité, l'arabe, l'hébreu, possèdent une troisième modalité la dualité : [ɛai :n] «œil», [ɛai:ni:n] «deux yeux». De même, alors que l'aspect singulier et l'aspect collectif se distinguent en arabe et en anglais (par exemple : en arabe [Rrai :f] «crêpes» est collectif, [qorsaRrai :f] est nom d'unité ; en anglais *advice* «des conseils» est collectif, *a piece of advice* «un conseil» est singulier), ses distinctions ne s'expriment pas en français (Galichet, 1973 : 22). Outre ces différences, les marques du pluriel ne sont pas les mêmes dans toutes les langues. Ainsi, la marque générale du pluriel en français est un «s» ajouté au singulier. En arabe le duel est marqué par suffixation. Le pluriel est marqué par suffixation (pluriel externe) : [muslim] «musulman», [muslimi:n] «musulmans», [muslima :t] «musulmanes» ou par variation interne de la lexie (pluriel interne) : [raʒel] «un homme», [ri :ʒel] «des hommes».

Dans notre corpus, selon les auteurs et parfois chez le même auteur, le nombre des noms empruntés à l'arabe est marqué de différentes façons

▪ **Emploi du pluriel de l'arabe :**

«Les quêteurs les plus avides [...] demeurent les *tolba* (plur.de *taleb*) [...].Viennent après les *chorfa* qui donnent leur *baraka*» (Gast, 1992 : 287).

«une guessâa» «2 à 3 guessâa» (id. : 365).

▪ **Emploi du singulier de l'arabe pour désigner le pluriel en français**

▪ «le petit *qeff*» «plusieurs grands *qeff*» (id. : 376).

▪ **Adjonction de la marque s du pluriel du français au singulier de l'arabe :**

«Les femmes reprennent le r'ha traditionnel pour économiser quelques *dourous* (pièces de 0,05 DA) (id. : 353).

▪ **Adjonction de la marque s du pluriel du français au pluriel de l'arabe :**

«Les étudiants des universités annexées à certaines mosquées [...] gardent le nom de *tolbas*» (Lanly, 1970 : 77).

Au point de vue morphologique, les termes étrangers peuvent être considérés comme étant adaptés au système de la langue emprunteuse lorsqu'ils prennent la marque du genre et du nombre de celle-ci.

### 3.2.3. La dérivation et la composition

Un terme étranger est considéré comme parfaitement assimilé au français, lorsqu'il engendre de nouvelles lexies par dérivation et / ou par composition et cela selon les normes de cette langue.

Exemples :

#### a) Formation de dérivés français sur des lexies de l'arabe :

«C'est à l'occasion des fêtes et des réjouissances publiques que les femmes poussent des *yoyous* ou cris d'allégresse ; ce nom est une simple onomatopée. On a fait parfois là-dessus le verbe *yoyouter*» (Lanly, 1970 :80).

«*Barouder* (combattre, prendre part à des opérations militaires) et *baroudeur* ont aussi franchit les limites de l'Afrique du Nord et tendent à devenir des mots nobles [...]» (id. : 58).

#### b) Formation de composés français à partir de lexies de l'arabe :

«Certains avaient trouvaient le moyen de faire suer le burnous ailleurs qu'en Algérie» Jamet (Collin et all, 1995 : 93).

«beni-oui-oui, individu qui approuve tout sans esprit critique» (id., 48).

## 3.4. Intégration sémantique

### 3.4.1. Approches de la signification

Dans notre corpus, la plupart des xénismes utilisés sont accompagnés d'informations relatives à leur signification mais nous avons relevé quelques cas où ils ne sont pas du tout définis et sont par conséquent considérés comme des termes d'emprunt intégrés dans la langue française. On peut s'interroger sur les motivations des auteurs pour un tel choix.

#### 3.4.1.1. Xénismes glosés

Chaque langue a une structure lexicale qui lui est propre ; une correspondance absolue terme à terme entre la langue d'origine et la langue emprunteuse étant la plupart du temps impossible, les auteurs recourent à différents types d'explication des lexies empruntées. Les plus fréquemment utilisés sont :

▪ *Explication par simple traduction*

Une unité lexicale de l'arabe est interprétée au moyen d'une lexie du français tenue pour équivalente :

«Au Maroc, les jeunes pousses de l'asperge sauvage «sakkoum» sont vendues sur les marchés, comme apéritif, amer et stomachique» (Baba Aïssa, 1991 : 27).

«Au Maroc la guimauve est connue sous les noms de «Tibinsert» et «khitmi»» (id. : 83).

«Le «halhal» est une lavande très répandue sur le littoral dans le Tell» (id.97).

▪ *Explication par comparaison :*

Une unité lexicale de l'arabe est interprétée au moyen d'une lexie du français tenue pour approximativement équivalente :

«Le *mekkaoui* intermédiaire entre le blé dur et le poulard» (Gast, 1992 : 83).

«La *gmetta*...ces morceaux de pâte ressemble au «gnocchi italiens» (id. : 101).

«Une espèce de chausson fourré : la *merdoufa*» (id. : 138).

Ce type d'explication est peu utile lorsqu' aucune des deux lexies n'est connue du lecteur. Il faut noter que l'auteur ne se contente pas d'une équivalence nominale, souvent dans ses définitions il ajoute des détails descriptifs pour éclairer le lecteur.

▪ *Description du référent*

La traduction terme à terme étant dans certains cas insatisfaisante ou impossible, les auteurs recourent à la description du référent :

«Leurs corps se voilent de la courte *tasetta* ; les légères pièces d'étoffes simplement agrafées aux épaules par deux fibules et la taille par deux épingles, laissant libres jambes et seins» (Elsa Rhais, 1988 :20).

«Le *Mechell* qui se cure les dents avec les doigts» (Isnard, 1980: 44).

▪ *Traduction littérale :*

Les traductions littérales établissent des correspondances entre les signifiants de l'arabe et ceux du français, leur indication peut être considérée comme une information auxiliaire.

▪ «*Labiad* (le blanc). Il s'agit d'un blé tendre [...] l'épi est blanc, velu à grains blanc» (Gast, 1992 : 82).

«La passiflore est une plante des régions tropicales [...]. A Alger on l'appelle simplement «*essaâ*» c'est-à-dire la montre. Sa fleur blanche est très belle, elle a dix pétales à pointes arrondies et son centre est sillonné de rayons violets » (Baba Aïssa, 1991 :129).

▪ *Définition par un ensemble de traits*

Ce type de définition donne le plus d'informations possibles. La compréhension du xénisme est analysée en inventoriant les sèmes ou unités de sens minimales contenues dans son signifié.

«Il existe cinq sortes de tamis *swâwir* (sing *sayyar*) :

Le *gerbal* à large mailles de cuir pour laisser passer le son ;

Lega·ad ou ga·adâ à mailles en alfa ;

Le *gerbal cha'ar* à maille très fines pour l'extraction de la farine ;

Le *reffad* aux mailles fines en cuir pour retenir les grains roulés bon à cuir ;

Le *gerbala tamis* aux mailles très fines pour éliminer les résidus de farine restés entre les grains» (M'hamsâdji, cité par Gast, 1992, note 1 : 356).

Dans cet exemple seul le terme générique *swâwir* a un équivalent en français : «tamis». La traduction de ce terme donne une définition globale des termes spécifiques : *gerbal*, *ga·ad*, etc. Pour une meilleure intelligibilité, ces derniers n'ayant pas vraiment de contre partie en français, sont analysés de plus près par la mise en évidence de leurs traits pertinents. Les traits pertinents suscitent des objets ne pouvant être dénommés en français une représentation et une sorte de mode d'emploi.

▪ *Xénismes dont le sens est déterminé par le contexte*

Il est rare que le sens d'un xénisme mis en discours reste opaque. Souvent, des indices glissés dans le contexte où il apparaît, permettent de déterminer sa signification. Il faut toutefois souligner que celle-ci reste plus ou moins vague :

«L'anneau nuptial à l'auriculaire gauche, elles ceignent leurs poignets de larges azebg ou d'étroits tanbalt, en cercles ou en spirales. A leur cou s'enlace le tifoult de perles ou d'ambre, de corail ou de coquillage.

Sur leurs épaules brinqueballent les pendeloques de leurs boucles d'oreilles. Le front des mères des garçons s'endriadème de l'orgueil du talezimt à gros cabochon» (Elissa-Rhais, 1988 : 20).

Dans ces exemples, l'importance est davantage accordée au signifiant qu'au signifié des vocables étrangers ; ce n'est pas la compréhension des xénismes qui est la visée majeure de l'auteur, mais plutôt une certaine coloration du discours relevant de la stylistique.

#### *3.4.1.2. Xénismes non glosés*

Nous avons également relevé des xénismes qui ne sont accompagnés d'aucune précision sémantique, exemple :

«Elles s'enduisaient les doigts d'une engobe blanc \_crème ou d'une couverture roux brun, finement délayée dans des écuelles à leur portée, et en étalaient une couche fine sur les ventres épanouis des afilal, des agdur, des aboqqal, des talberrat, des tikint et des tajin, des ahallab et des tajebanit» (id. : 21).

Dans cet énoncé, comme dans celui qui précède, aucun critère formel n'oppose les xénismes de l'arabe au lexique français. Ils peuvent, par conséquent, être considérés comme des termes d'emprunt intégrés à cette langue. Toutefois, l'accord en nombre n'est pas respecté et l'effet d'étrangeté persiste. L'hermétisme des xénismes produit une couleur locale et met le lecteur en situation de découverte de l'autre.

Un parcours des exemples des approches de la signification des xénismes met en évidence les moyens linguistiques et cognitifs dont disposent les auteurs, lesquels, selon leur gré, selon leurs objectifs, modulent le type et la quantité d'informations relatifs aux signifiés des xénismes. Comme le souligne Cheriguen, «c'est le contexte qui impose le procédé de définition. Et la différence avec le dictionnaire est, à ce propos évidente : alors que le style de chaque paragraphe dans lequel existe un xénisme impose une formule, chaque fois variable, le dictionnaire lui, sélectionne un type de définition des articles» (2002 : 39).

#### **3.4.2. Evolution sémantique des xénismes dans la langue d'accueil**

L'intégration des termes étrangers dans une nouvelle s'accompagne généralement de modifications sémantiques. Souvent les termes polysémiques dans la langue source deviennent monosémiques

dans la langue qui les reçoit, c'est-à-dire qu'ils sont empruntés avec un seul sens. Certains termes de l'arabe algérien ont conservé une partie de la polysémie qu'ils possèdent dans cette langue, exemple *bled* a gardé en français les différentes acceptions qu'il possède en arabe : pays, nation, intérieur des terres, région, terroir, campagne, localité isolée. Certains emprunts comme *souk*, *casbah*, *toubib*, *barda*, *gourbi flous*, *méchoui*, se sont, au fil du temps, chargés de sémantismes péjoratifs ou ironiques en français. Il arrive aussi que lors du passage d'une langue à une autre, le terme d'emprunt perde totalement le sens qu'il avait à l'origine. Nous pouvons citer l'exemple de *losange* signifiant en français « parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux ». Ce terme serait un emprunt au persan par l'intermédiaire de l'arabe : « *lauzinağ* لوزنج gâteau arabe ; le nom et la chose sont d'origine persane *lawzīnak*, formé sur le mot *lawz* « amande » [...]. En 1363, on le trouve dans un texte français avec le sens géométrique », (Nasser, 1966 : 229).

## Conclusion

Dans notre corpus, les xénismes sont le plus souvent utilisés pour désigner des éléments du réel qui relèvent d'une autre sphère culturelle que celle du français. Ils comblent une lacune, une insuffisance lexicale dans la langue emprunteuse et visent la précision sémantique. Les auteurs y recourent quelquefois pour créer un effet stylistique.

Nous avons tenté de dégager quelques processus que développe le système linguistique de la langue d'accueil pour les intégrer. Notre analyse a montré que leur insertion graphique n'est pas toujours évidente. De nombreux xénismes présentent diverses transcriptions. Cette variété graphique tient essentiellement aux différences entre les systèmes phonologiques de l'arabe et du français ainsi qu'au fait qu'un même vocable présente dans la langue source plusieurs formes et plusieurs prononciations. La multiplicité graphique contribue largement à maintenir le caractère étranger des mots empruntés, par rapport aux mots autochtones dont la prononciation est fixée de manière incontestée, quelles que soient les variations géographiques. Si le genre des termes de l'arabe dialectal algérien est généralement maintenu en français, le nombre varie. Certains auteurs adoptent les lois d'accord en nombre du français. L'adoption de la marque française du pluriel est un signe de francisation. D'autres emploient tantôt le pluriel de l'arabe tantôt celui du français. Quelques-uns, pour éviter la superposition des systèmes des deux langues, utilisent le pluriel de l'arabe. Leur attitude ne favorise pas l'intégration totale des emprunts. Notre étude nous a permis de mettre en évidence différentes approches de la signification des xénismes. Nous avons pu constater que le plus souvent le référent est décrit de manière précise, quelquefois seul le nom dans la langue d'origine est donné. Ce choix est, d'une part fonction de l'intention intellectuelle des auteurs, d'autre part du point de vue qu'ils adoptent par rapport à l'objet désigné.

## NOTES

- 
1. J. Chaurand «Si dans un texte français quelques mots d'une langue étrangère sont introduits mais sont rapportés à la situation de ceux qui les emploient, il n'y a pas d'emprunt. Cette apparition occasionnelle ne marque pas encore qu'un phénomène de ce genre a commencé à se produire, et il sera bon de ne pas confondre les xénismes sentis et distingués par les interlocuteurs étrangers et les mots qui font partie de la langue ou qui sont sur le point d'y être accueillis» (1977 : 148).
  2. «Mot qui a donné en arabe *aâchachi*, plur, *aâchaiîne*), les fumeurs de hachiche, et en français «assassin» : mot dont le sens actuel n'a plus rien à voir avec le hachiche» (Gast, 1992 : 279).
  3. «Au plan lexical la raison première des emprunts est celle des *realia*, autrement dit des objets et des pratiques qui passant d'une aire linguistique à une autre, sont empruntés en même temps que leur dénomination et constituent la principale source de néologie. L'histoire de l'emprunt est étroitement associée à celle de son référent, au point de se confondre avec elle. La généalogie linguistique de sucre, par exemple, est celle du cheminement d'un produit commercial : Introduit d'Inde (sanskrit *çâkara*), en Grèce au 1<sup>er</sup> siècle (*sakkaharon*), puis à Rome (*saccharum*), d'où au XIX<sup>e</sup> siècle le néologisme savant *saccharine*), le sucre est cultivé par les Arabes (*sukkar*) en Egypte et en Sicile, avant d'être exporté vers l'Italie (*zucchero*), l'Allemagne (*zucker*), la France, l'Angleterre (*sugar*) et la Hollande (*suiker*). Sa culture en Andalousie explique les dénominations ibériques : espagnol (*azúcar*) et portugais (*açúcar*), qui maintiennent en l'altérant l'article arabe [...]
  4. «En termes généraux, on peut dire que le genre grammatical est choisi d'après le sexe de la personne, de l'animal désigné, d'après la forme du mot, d'après son sens ou encore parfois en raison des facteurs psychologiques qui varient d'un individu à l'autre» Deroy (1980 : 258).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ACHARD P., (1970), *Salaouëtches, évocation pittoresque de la vie algérienne en 1900*, Paris, Presses Universitaires de France.
2. BABA AÏSSA F., (1991), *Les Plantes médicinales en Algérie*, Alger, Bouchène éditions.
3. BENHADJ SERRADJ.M., (1950), «Contribution à l'étude du folklore tlemcécien», Tunis, revue de «l'Institut des Belles Lettres Arabes».
4. CALAQUE E., (1991), «Les erreurs persistantes dans les productions de locuteurs arabophones parlant couramment le français», *L'information grammaticale*, n°51 p.48-51.
5. CHERIGUEN F, (1987), *L'emprunt linguistique dans le français moderne. Contacts français langues maghrébines*. Thèse d'Etat, Université Paris /Nord.
6. CHERIGUEN F., (2002), *Les mots des uns, les mots des autres le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah éditions.
7. DERROY L., (1980), *L'emprunt linguistique*, Paris/Liège, Société d'édition «les belles lettres» n°6.
8. COLIN J.P. et al., (1995), *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Larousse.
9. ELLISSA- RHAÏS. M., (1988), *Massinissa, «Le Maître des cités» épopée africaine*, Entreprise Algérienne de Presse.
10. ETIEMBLE R., (1991), *Parlez-vous franglais*, Paris, Gallimard.
11. GALICHET G., (1973), *Grammaire structurale du français moderne*, Paris, Hatier.
12. GAST M., (1992), *Alimentation des populations de l'Ahhagar (étude ethnographique)*, Paris, Les Nouvelles Presses du langue d'Oc.
13. GUIRAUD P., (1971), *Les Mots étrangers*, Paris, Presses Universitaires de France
14. HUNKE S., (1998), *Le Soleil d'Allah brille sur l'Occident, notre héritage arabe*, Paris, Albin Michel.
15. ISNARD. L., (1980), *La gastronomie africaine*, Paris, Albin Michel.
16. JAFFIN.L., (1980), *150 recettes et mille et un souvenirs d'une juive d'Algérie*, Paris.
17. LANLY. A., (1970), *Le Français d'Afrique du Nord*, Paris, Bordas.

18. QUEFFÉLEC A., (2008), *Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique* .[http : // google.fr](http://google.fr) [article consulté le 12/12/2009].
19. SMAALI. D., (1994), *Les particularités lexicales du français dans la presse algérienne actuelle, mémoire de maîtrise* Université de Provence.
20. SIBLOT. P. in Détrie. C., et al., (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours, une approche praxématique*, Paris, Champion.
21. YERMECHE. O., (1995), *L'emprunt lexical du kabyle à l'arabe et au français, (corpus de Sidi Mohand Ou M'HAND)*, Thèse de magistère, Université de Bouzaréah, Alger.